

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
9

Séance ordinaire du 05 juin 2026
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le cinq juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (24) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Philippe WOLFF, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHEL, Martine KOEBERLE, Norah ARKAM, Simon BONNEFOND, Simon MULLER, Benjamin PITOIZET, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés (9) :

M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme ADAM)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LORRAIN)
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)
M. Eddie WAESELYNCK
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Miné SEYHAN
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHEL)
Mme Bilge BAYRAM
M. Cédric SCHRUTT

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour

Affectation des résultats de l'exercice 2025

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ayant été approuvé, il convient de définir l'affectation des résultats.

Les résultats sont rappelés ci-après :

Excédent de la section de Fonctionnement 2025	+ 2.163.805,17 €
Excédent de la section d'Investissement 2025	+ 3.355.482,80 €
Total des 2 sections	5.519.287,97 €
Bilan des restes à réaliser 2025	- 684.183,90 €
Résultats incluant les reports	4.835.104,07 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

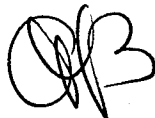
- d'affecter 1,9 millions d'euros de l'excédent de la section de Fonctionnement 2025, au financement de la section d'Investissement 2026 par la réalisation d'une réserve de ce montant au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés),
- de conserver le reliquat de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 263.805,17 €, dans la section de fonctionnement (compte 002)
- de conserver l'excédent de la section d'Investissement, soit 3.355.482,80 €, dans sa section (compte 001).

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 08 juin 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **09 JUIN 2026**